

N°23.005

Date de convocation

17.01.2023

Nombre de membres votants :

- ◇ En exercice : 60
- ◇ Présents : 32
- ◇ Votants : 38

Objet :

**RENOUVELLEMENT DU POSTE
D'ASSISTANTE DE DIRECTION -
COMPTABLE**

- Transmis à la Préfecture le :

- Reçu le :

- Publication le :
Ou notifié le :

Pour extrait conforme au
Registre des délibérations

SELLES-SUR-CHER, le
22.02.2023

LE PRESIDENT,

SYNDICAT MIXTE
PAYS de
la VALLEE du CHER
et du ROMORANTINAIS

1, quai Soubeyran
Tél. 02.54.97.78.60

Fax 02.54.97.78.70

Christophe THORIN

41130 SELLES-SUR-CHER

L'an deux mil vingt-trois, le 07 février à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Selles sur Cher, sous la présidence de M. Christophe THORIN.

Présents : Les membres du Comité Syndical élus au Syndicat mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.

Président : Christophe THORIN _ **3^{ème} Vice-Président :** Eric CARNAT _ **4^{ème} Vice-Présidente :** Stella COCHETON _ **5^{ème} Vice-Président :** Quentin LEGOUY _ **6^{ème} Vice-Présidente :** Sylvie DOUCET _
Membres du Comité Syndical : ANGE : Patrice BLONDEAU _ BILLY : Jean-Marc NORBERT _
CHATEAUVIEUX : Nicolas BARRAS _ CHISSAY EN TOURAINE: Philippe PLASSAIS _ CHOUSSY : Sylvie BOREL _ COUDES : Anne BOURDIN _ COUFFY : Stéphanie SICAULT / Gérald LEVIER _ COURMEMIN : Edwige DUVAL _ FAVEROLLES SUR CHER : Elisabeth AUGÉ _ FRESNES : Patrick GAUTIER _ GIÈVRES: Marie-Thérèse DRUESNE / Françoise GILOT-LECLERC _ LANGON SUR CHER : Sylvain DURAND _ LASSAY-SUR-CROISNE : Michel BAUD _ MEHERS : Gilles LIONS - MENNETOU/CHER : Martine TONNARD _ MEUSNES : Daniel SINSON _ MONTHOU/CHER : Marceau MARQ _ MONTRICHARD VAL DE CHER : Bernadette DESGRANGE _ POUILLE : Alain GOUTX _ PRUNIER-SOLOGNE : Aurélien BERTRAND _ SAINT-JULIEN-DE-CHÉDON : Jean-Claude HENAULT _ SAINT LOUP SUR CHER : Pierre BARBE _ SASSAY : Sylviane TURMEAUX / Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED _ SEIGY : Pedro BACHLER _ VALLIERES LES GRANDES : Eric LACROIX _ VILLEFRANCHE SUR CHER : Bruno MARECHAL / Nelly ANTOINE _ VILLEHERVIERS : François CAVALIE.

Procurations :

MAREUIL/CHER : Annick GOINEAU (pouvoir à C. THORIN) _ MONTRICHARD VAL DE CHER : Jean-Claude GAGUEUX (pouvoir à C. GUESNARD) _ NOYERS/CHER : André COUETTE (pouvoir à J-M NORBERT) _ OISLY : Christian FINOT (pouvoir à S BOREL) _ ST JULIEN/CHER : Romain SOURIOUX (pouvoir à S. DOUCET) _ CANTON DE ST AIGNAN : Philippe SARTORI (pouvoir à M.P. BEAU).

Étaient excusés :

LE CONTROIS EN SOLOGNE : Béatrice HUC _ Pascale TETO _ Sabrina COMPAIN _ MAREUIL/CHER : Cédric DEVANNE _ OISLY : Florence DANIAU _ ROMORANTIN : Jeanny LORGEUX _ SEIGY : Guy DUCHOSSOIS _ ST JULIEN/CHER : Florence MAILLET _ CONSEIL REGIONAL : Emmanuel LEONARD _ Cécile CAILLOU ROBERT – Carine DELETANG

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DOUCET, 6^{ème} Vice-Présidente

LE COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération 2021-006 en date du 25 mars 2021 créant le poste d'adjoint administratif permanent,

Vu la déclaration de vacance notifiée au Centre de gestion et enregistrée par l'arrêté 23-010 en date du 15 février 2023

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 25 janvier 2023

Considérant que le contrat actuel prend fin le 13 mars 2023, et que la personne occupant ce poste donne entière satisfaction

DECIDE A L'UNAN

Le renouvellement du poste d'assistante de Direction – Comptable avec un nouveau contrat de travail d'une année. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Il pourra être décidé par l'autorité territoriale de proposer à l'agent une procédure de stagiairisation si l'agent répond à tous les critères d'éligibilité la deuxième année.

LE PRESIDENT,



Christophe THORIN